



*Agir ensemble*

## Accompagner, soutenir, agir : la Caf engagée avec vous

### Edito

Chers partenaires,

À travers ce nouveau numéro, la Caf de La Réunion poursuit son engagement aux côtés des familles et des acteurs du territoire, en proposant des actions concrètes au plus près des besoins du quotidien.

Qu'il s'agisse de soutenir les parcours de vie, de prévenir les difficultés ou de faciliter l'accès aux droits, chaque dispositif présenté dans ce numéro illustre une même ambition : accompagner les familles de manière globale, durable et adaptée aux réalités réunionnaises.

De la prévention du surendettement, en passant par l'accès au logement, le soutien à la parentalité ou encore l'engagement des jeunes, la Caf agit à chaque étape de la vie. Elle s'appuie pour cela sur des dispositifs structurants, mais aussi sur des outils d'information accessibles, tels que les guides ou magazines récemment publiés.

Cette dynamique se traduit également par des actions en faveur de la petite enfance ou encore par le renforcement de la gouvernance de notre organisme avec l'installation d'un nouveau Conseil d'administration.

Plus que jamais, ces actions prennent tout leur sens grâce à votre mobilisation. Aux côtés des collectivités, des associations et de l'ensemble des partenaires, nous construisons un accompagnement de proximité, fondé sur l'écoute, la complémentarité et la coopération. Merci pour votre engagement constant au service des familles réunionnaises. Ensemble, nous poursuivons la construction d'un service public toujours plus accessible, humain et adapté aux enjeux de notre territoire.

Bonne lecture à tous !



**Guillaume LACROIX**  
Directeur Général  
de la Caf de La Réunion

### Sommaire

- 02 Un nouveau Conseil d'administration installé à la Caf de La Réunion
- 03 Points Conseil Budget : un levier de prévention du surendettement
- 04 AAH : mieux comprendre les droits, mieux accompagner les parcours
- 05 Logement non décent : quels recours pour les locataires ?
- 06 Impayés de loyer : des solutions pour être accompagné
- 07 BAFA & BAFD : s'engager auprès des jeunes et acquérir une expérience valorisante
- 08 Guide du parent aidant et guide des prestations familiales 2026
- 09 Classes Passerelles : une transition en douceur vers l'école maternelle
- 10 Les derniers numéros de Vies de famille : des ressources utiles pour accompagner les familles
- 11 Nos dernières actualités

## GOUVERNANCE

# UN NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTALLÉ À LA CAF DE LA RÉUNION



Jean-Marie DEGARD, président de la Caf de La Réunion et Guillaume LACROIX, directeur général de la Caf de La Réunion

### Un nouveau Conseil d'administration représentatif du territoire

Le 16 mars 2026, la Caf de La Réunion a franchi une nouvelle étape de sa vie institutionnelle avec l'installation officielle de son nouveau Conseil d'administration, pour un mandat de quatre ans. Désigné par arrêté du ministère des Solidarités et de la Santé, ce Conseil incarne la diversité des acteurs engagés au service des familles réunionnaises.

Présidé par M. Jean-Marie DEGARD, il s'appuie sur un bureau composé de Mme Ida LAURET (1<sup>re</sup> vice-présidente), M. Jean-François CLAIN (2<sup>e</sup> vice-président) et Mme Urielle PICARD (3<sup>e</sup> vice-présidente). Ensemble, ils animent une instance réunissant des représentants des usagers, des employeurs, des travailleurs indépendants, des associations familiales, ainsi que des personnalités qualifiées nommées par le préfet de La Réunion. Des représentants du personnel de la Caf participent également aux travaux, avec voix consultative.

### Une gouvernance partagée pour piloter les orientations

Ce Conseil d'administration illustre pleinement le principe de gouvernance partagée qui structure le fonctionnement de la Caf. Aux côtés de la direction, il contribue à définir les orientations stratégiques de l'organisme et à guider les actions menées en faveur des familles.



Cette complémentarité entre pilotage stratégique et mise en œuvre opérationnelle garantit une action publique adaptée aux réalités du territoire.

### Des décisions structurantes au service des familles

Composé de **26 administrateurs titulaires et 24 suppléants** (les assurés sociaux ; les employeurs et des travailleurs indépendants ; les associations familiales ; des personnalités qualifiées), le Conseil d'administration joue un rôle central dans les décisions structurantes. Il vote notamment les contrats pluriannuels d'objectifs et de gestion conclus avec la Caisse nationale, les budgets de gestion et d'action sociale, ainsi que les statuts et règlements de l'organisme. Il décide également de l'attribution d'aides financières, tant à destination des allocataires que des partenaires locaux, contribuant ainsi au développement de services et d'actions au bénéfice des familles.

Par la richesse de leurs profils et leur ancrage territorial, les administrateurs portent une vision collective et engagée. Leur mobilisation constitue un levier essentiel pour adapter les politiques familiales aux besoins des Réunionnais.

La Caf de La Réunion adresse ses remerciements à l'ensemble des administrateurs pour leur engagement au service de l'intérêt général et leur souhaite une pleine réussite dans ce nouveau mandat.



Jean-François CLAIN (2<sup>e</sup> vice-président), Jean-Marie DEGARD (Président), Guillaume LACROIX (Directeur de la Caf de La Réunion), Ida LAURET (1<sup>re</sup> vice-présidente) et Urielle PICARD (3<sup>e</sup> vice-présidente)

**ACCOMPAGNEMENT**

**POINTS CONSEIL BUDGET : UN LEVIER DE PRÉVENTION DU SURENDETTEMENT**

Face aux aléas de la vie (baisse de revenus, dépenses imprévues ou difficultés à équilibrer son budget) de nombreux ménages peuvent se retrouver en situation de fragilité financière. Pour répondre à ces enjeux, les Points Conseil Budget (PCB) proposent un accompagnement de proximité, accessible à tous, avec un objectif clair : prévenir les situations de surendettement et soutenir les publics dans la gestion de leur budget au quotidien.

**Un dispositif ouvert à tous les publics**

Les Points Conseil Budget s'adressent à un large public : jeunes, salariés, retraités, familles ou encore personnes isolées. Ils accueillent toute personne souhaitant bénéficier de conseils ou d'un accompagnement, qu'elle rencontre des difficultés financières ou qu'elle souhaite simplement mieux gérer ses ressources.

L'accompagnement proposé est gratuit, confidentiel et personnalisé. Il permet à chacun de faire le point sur sa situation et d'être orienté vers des solutions adaptées à ses besoins.

**Un accompagnement personnalisé et de proximité**

Au sein des PCB, des professionnels qualifiés accompagnent les personnes dans l'analyse de leur situation financière. Ils identifient les déséquilibres éventuels et proposent des pistes concrètes pour retrouver une gestion budgétaire plus sereine. Ils interviennent également sur des situations dites « complexes », lorsque les difficultés sont multiples ou nécessitent une coordination avec différents interlocuteurs. Leur approche repose sur l'écoute, la pédagogie et la recherche de solutions adaptées à chaque situation.

**Un rôle de médiation pour prévenir les difficultés**

Avec l'accord des personnes accompagnées, les conseillers peuvent entrer en relation avec les créanciers afin de trouver des solutions amiables : rééchelonnement de dettes, négociation d'échéanciers ou mobilisation de dispositifs existants. Cette action de médiation est essentielle pour désamorcer certaines situations avant qu'elles ne s'aggravent, et ainsi éviter le recours à des procédures plus lourdes comme le surendettement.



**Un dispositif utile et ancré dans le territoire**  
En apportant un soutien concret, humain et accessible, les PCB contribuent à sécuriser les parcours de vie et à renforcer l'autonomie des personnes dans la gestion de leur budget, au bénéfice de l'ensemble des familles réunionnaises.

**Série TV – Les Rivières**  
**Episode 13 : focus sur les Points Conseil Budget**

*Dans cet épisode diffusé sur Antenne Réunion, la série met en lumière, avec pédagogie et bienveillance, l'accompagnement proposé par les Points Conseil Budget pour aider les familles à mieux gérer leurs finances et prévenir les difficultés du quotidien.*



**En savoir plus**

**Le dépliant**



**La carte des Points conseil budget**



**La liste des permanences**

13 Nord	<b>SAINT-DENIS</b> 2 rue, Jacob de Cordemoy 144 Chaudron - Saint-Denis	Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00	0262 48 87 33
13 Sud	<b>BRAS-PANON</b> Point de Bras-Panon 85, route nationale 2	Tous les jeudis De 9h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00	Permanence téléphonique Tel : 0262 07 39 79 Du lundi au vendredi 9h00-12h00 et 13h00-16h00
13 EST	<b>SAINTE-ANNE</b> Avenue - 627, rue de la Gare	Tous les mardis De 9h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00	Permanence téléphonique 0262 48 87 33
13 OUEST	<b>SAINTE-BENOÎT</b> 125, route de la Justice 14, rue André Bonin	Tous les vendredis	Permanence téléphonique 0262 48 87 33
13 Centre	<b>SAINTE-ROSIE</b> Antenne Centre 14, rue André Bonin		Tel : 02 62 79 90 72 Mail : pcb@antenne-centre.re
13	<b>SAINTE-LOUISE</b> SCAIE de Rose Neve SCAIE de Saint Louis 14, rue André Bonin	Du lundi au jeudi : 9h00-12h00 13h00-16h00	Permanence téléphonique 02 62 48 87 33
13	<b>SAINTE-PIERRE</b>		

**HANDICAP****AAH : MIEUX  
COMPRENDRE LES  
DROITS, MIEUX  
ACCOMPAGNER  
LES PARCOURS**

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est une aide financière essentielle destinée à garantir un revenu minimal aux personnes en situation de handicap. Elle s'inscrit pleinement dans la mission de la Caf d'accompagner les publics les plus fragiles et de favoriser leur autonomie au quotidien.

**Un dispositif accessible sous conditions**

L'AAH s'adresse aux personnes âgées d'au moins 20 ans (ou dès 16 ans sous certaines conditions) résidant de manière stable en France ou dans les départements d'outre-mer. Son attribution repose notamment sur l'évaluation du taux d'incapacité par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Pour en bénéficier, il est nécessaire de présenter un taux d'incapacité d'au moins 80 %, ou compris entre 50 % et 79 % avec une restriction durable d'accès à l'emploi. Les ressources du foyer sont également prises en compte, dans la limite d'un plafond fixé. Depuis le 1er octobre 2023, une évolution majeure est entrée en vigueur : l'AAH est désormais déconjugalisée, ce qui signifie que les revenus du conjoint ne sont plus pris en compte dans le calcul des droits.

**Un montant adapté à chaque situation**

Le montant de l'AAH varie en fonction des ressources et de la situation professionnelle du bénéficiaire. Au 1er avril 2026, le montant maximal s'élève à 1 041,59 € par mois. Il peut être ajusté en fonction des revenus d'activité ou complété, notamment en cas de perception d'une pension.

Des aides complémentaires peuvent également être attribuées sous conditions, comme la majoration pour la vie autonome (MVA), destinée aux personnes vivant de manière indépendante. L'AAH ouvre par ailleurs des droits associés, notamment en matière d'assurance maladie ou d'accès à certains dispositifs sociaux.

**Des démarches simplifiées pour les usagers**

La demande d'AAH s'effectue auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), que ce soit en ligne, par formulaire ou directement à l'accueil. Un certificat médical de moins de six mois est nécessaire pour constituer le dossier.

À La Réunion, la Caf met également à disposition des supports d'information et des dépliants pour accompagner les usagers dans leurs démarches, notamment lors des étapes clés comme le passage à la retraite.

**Un accompagnement dans la durée**

La durée d'attribution de l'AAH est définie par la CDAPH et peut varier de 1 à 10 ans, voire être attribuée sans limitation dans certaines situations. Afin d'éviter toute interruption de droits, il est recommandé d'anticiper les démarches de renouvellement plusieurs mois avant l'échéance.

En apportant un soutien financier et un accompagnement adapté, l'AAH constitue un levier important pour sécuriser les parcours de vie et renforcer l'autonomie des personnes en situation de handicap à La Réunion.

**Vous êtes prêt à effectuer vos démarches ?**

Que vous soyez déjà allocataire ou non vous pouvez faire votre demande :

- en ligne sur le site de la [Mdp](#),
- en téléchargeant le [formulaire](#) à compléter et à renvoyer à votre Mdp,
- en vous procurant le formulaire à l'accueil de la Mdp,
- À noter : pensez à transmettre un certificat médical de moins de 6 mois au moment de votre demande.

**En savoir plus**

**Dépliant - Bénéficiaire de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)**



**Dépliant - Accompagnement du passage à la retraite des bénéficiaires AAH**

Taux d'incapacité compris entre 50 à 79%



**Dépliant - Accompagnement du passage à la retraite des bénéficiaires AAH**

Taux d'incapacité supérieur ou égal à 80%

## LOGEMENT



### En savoir plus

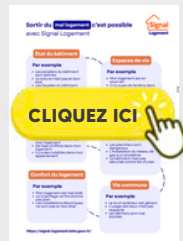
#### La décence du logement : guide des locataires

Votre logement n'est pas décent ?  
Que pouvez-vous faire ?



#### Flyer signal logement

Signal Logement, une plateforme publique permettant de signaler facilement un logement non décent et d'être orienté vers les services compétents pour être accompagnés dans ses démarches.



### Besoin d'aide pour vos démarches ?

Après votre signalement de non-décence de votre logement par écrit, votre bailleur/propriétaire doit vous répondre par lettre recommandée avec accusé de réception pour vous indiquer les travaux de mise en conformité qu'il engage et les délais de réalisation. S'il conteste la non-décence de votre logement, vous devez le mettre en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception avant de saisir le greffe du tribunal.

Pour en savoir plus sur les démarches à effectuer pour constituer et suivre votre dossier, vous pouvez consulter le site [Signal logement](https://www.signallogement.fr).

# LOGEMENT NON DÉCENT : QUELS RECOURS POUR LES LOCATAIRES ?

Disposer d'un logement décent est un droit fondamental. Le bailleur a l'obligation de proposer un logement sûr, sain et équipé (eau, électricité, sanitaires...). Pourtant, certaines situations de mal-logement persistent : humidité, installations défectueuses ou absence d'équipements essentiels.

### Identifier et signaler une situation de non-décence

Pour évaluer son logement, le locataire peut s'appuyer sur des outils d'autodiagnostic proposés par la Caf et l'Adil. En cas de problème, il est conseillé d'engager d'abord un dialogue amiable avec le propriétaire, puis, si nécessaire, une démarche formelle par courrier recommandé. Le paiement du loyer doit être maintenu durant ces démarches.

À La Réunion, la **plateforme Signal Logement**, lancée en 2025, permet de faire une déclaration unique en ligne. Le dossier est ensuite orienté vers les bons interlocuteurs (Caf, ARS, collectivités...), facilitant une prise en charge rapide.

### Quels recours et quel accompagnement ?

Si le locataire perçoit une aide au logement, la Caf peut intervenir pour vérifier la conformité du logement. En cas de non-décence, le versement de l'aide peut être suspendu au bailleur jusqu'à la réalisation des travaux.

Les locataires peuvent également être accompagnés gratuitement par l'Adil pour comprendre leurs droits et engager les démarches adaptées.

Garantir un logement décent, c'est préserver la santé et la qualité de vie des familles. À La Réunion, des dispositifs existent pour accompagner les locataires et améliorer durablement les conditions de logement.

MINISTÈRE  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE ET DE  
LA DÉCENTRALISATION  
Logement, Transports,  
Ruralité, Ville



**LOGEMENT**

# IMPAYÉS DE LOYER : DES SOLUTIONS POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ

Face à la hausse du coût de la vie, de nombreux ménages peuvent rencontrer des difficultés pour faire face à leurs dépenses de logement. Retards de paiement, charges qui s'accumulent... ces situations peuvent rapidement devenir préoccupantes. Pourtant, des solutions existent pour accompagner les locataires et éviter que les dettes ne s'aggravent.

### Réagir rapidement pour éviter l'aggravation de la situation

En cas de difficulté pour payer son loyer, le premier réflexe est d'agir sans attendre. Plus les impayés s'installent dans le temps, plus les solutions deviennent complexes à mettre en œuvre, avec un risque pouvant aller jusqu'à une procédure d'expulsion.

Les allocataires bénéficiant d'une aide au logement sont invités à informer rapidement leur Caf. Cette démarche permet d'étudier la situation et d'orienter vers les dispositifs d'accompagnement adaptés.

### Des aides et des dispositifs pour accompagner les locataires

Un guide national, réalisé par l'Agence nationale pour l'information sur le logement (Anil) en lien avec la Caf, recense l'ensemble des aides mobilisables en cas d'impayés de loyer. Il permet de mieux comprendre les démarches à effectuer et les interlocuteurs à solliciter.

À La Réunion, la Caf et l'Agence départementale d'information sur le logement (Adil) mettent également à disposition des dépliants d'information pour accompagner les usagers dans leurs démarches.



### Un accompagnement de proximité à La Réunion

Pour répondre aux besoins du territoire, un service dédié a été mis en place : la plateforme téléphonique « **Allo ! Loyers impayés 974** ». Accessible via un **numéro vert gratuit (0 800 000 234)**, ce dispositif s'adresse aussi bien aux locataires qu'aux propriétaires bailleurs.

Il permet d'obtenir des informations sur ses droits et devoirs, mais aussi d'être accompagné dans les démarches à engager pour trouver des solutions adaptées.

**Allo ! Loyers impayés 974 !**  
**0800 000 234**

**Qui peut appeler ?**  
Locataires et bailleurs à un impayé de loyer

**Combien ça coûte ?**  
Gratuit et accessible depuis fixe ou un téléphone fixe que soit l'opérateur

**Qui répond ?**  
Un(e) conseiller(ère) de l'ADIL vous informe de manière personnalisée, gratuite et en toute neutralité

**Quand appeler ?**  
La plateforme téléphonique est ouverte du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00

Dispositif porté par : **adil** de La Réunion, **ESF** Réunion L'équilibre de qualité

Dispositif financé par : **PREFET DE LA RÉGION RÉUNION**, **Caf**, **ActiorLogement**

Ne pas jeter sur la voie publique



### En savoir plus

#### Le dépliant impayés de loyer

Téléchargez le dépliant d'information que la Caf a réalisé conjointement avec l'Agence Départementale sur le Logement (ADIL).



#### Le guide "Les aides en cas d'impayés de loyer"

recense les différentes aides existantes et les acteurs et dispositifs pouvant être mobilisés pour éviter ou sortir d'une situation d'impayés de loyer.



## JEUNESSE

# BAFA & BAFD : S'ENGAGER AUPRÈS DES JEUNES ET ACQUÉRIR UNE EXPÉRIENCE VALORISANTE

Encadrer des enfants et des adolescents, s'investir dans la vie de son quartier ou encore développer de nouvelles compétences : le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et le BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) offrent aux jeunes une opportunité unique de s'engager tout en vivant une expérience humaine enrichissante.

Ces diplômes permettent d'intervenir dans les accueils périscolaires, centres de loisirs ou colonies de vacances. Au-delà de l'encadrement, ils participent à la mise en œuvre de projets éducatifs et à l'accompagnement des enfants dans leurs temps de loisirs.

### Une expérience utile et formatrice

Se lancer dans un BAFA ou un BAFD, c'est avant tout développer son sens des responsabilités et acquérir des compétences concrètes : gestion de groupe, travail en équipe, organisation d'activités... C'est aussi l'occasion de s'impliquer dans sa commune ou son quartier, en contribuant à des actions éducatives et sociales.

Ces formations permettent également de vivre des moments forts, au sein d'équipes d'animation engagées, tout en percevant une indemnisation.

### Quelles conditions pour s'inscrire ?

Pour accéder à ces formations, certaines conditions sont à respecter :

- BAFA : être âgé d'au moins 16 ans au début du premier stage
- BAFD : avoir au moins 18 ans et être titulaire du BAFA
- Être inscrit auprès de la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES)

### Un accompagnement financier de la Caf

Soucieuse de soutenir l'engagement des jeunes et la qualité de l'encadrement des accueils collectifs de mineurs, la Caf peut accorder une aide financière pour contribuer au coût de la formation.

Pour le BAFA, l'aide peut aller jusqu'à :

- 100 € pour la formation générale
- 300 € (externat) à 400 € (internat) pour l'approfondissement

Pour le BAFD, les montants peuvent atteindre :

- 100 € à 200 € pour la formation générale
- 198 € à 298 € pour la spécialisation

S'engager dans un BAFA ou un BAFD, c'est faire le choix d'une expérience à la fois utile, formatrice et valorisante, au service des enfants et des jeunes de La Réunion.



### En savoir plus

Un dépliant pour vous informer



### À découvrir : le BAFA en vidéo

Dans ce reportage, découvrez le parcours de plusieurs jeunes en formation, leurs motivations et les



opportunités qui s'offrent à eux. À travers leurs témoignages, ils expliquent comment cette aide les a soutenus dans la construction de leur projet et leur insertion professionnelle.

## Vos démarches

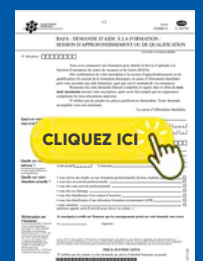
### • S'inscrire

Vous devez vous inscrire à la formation sur le site <https://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd>.



### • Bénéficiaire de l'aide de la Caf

Complétez le [formulaire de demande](#) (à chaque étape), Transmettez-le à votre Caf dans les 3 mois suivant la fin de votre cursus.



## ACCÈS AUX DROITS

# GUIDE DU PARENT AIDANT : UN SOUTIEN AU QUOTIDIEN

Être parent aidant d'un enfant de moins de 20 ans en situation de handicap, atteint d'une maladie grave ou victime d'un accident, bouleverse profondément le quotidien. Entre les soins, les rendez-vous médicaux, les démarches administratives et la gestion de la vie familiale, ce rôle demande un investissement constant, tant sur le plan organisationnel qu'émotionnel.

Face à ces enjeux, il est essentiel de pouvoir s'appuyer sur des ressources fiables et accessibles. C'est dans cette optique que la Caf propose un Guide du parent aidant, conçu pour accompagner les familles à chaque étape de leur parcours.

Ce guide permet notamment d'identifier les aides financières mobilisables, de mieux comprendre les démarches administratives grâce à des explications claires, et de trouver rapidement les contacts utiles en fonction de sa situation. Il propose également des conseils pratiques et des solutions concrètes pour mieux vivre le quotidien et s'organiser face aux différentes contraintes.

Pensé comme un véritable outil d'accompagnement, il permet aux parents aidants de se sentir mieux informés, soutenus et moins isolés dans leur rôle.

Un guide essentiel pour accompagner les familles et avancer avec plus de sérénité au quotidien.



Cliquez sur l'image pour découvrir le guide

# GUIDE DES PRESTATIONS 2026 : L'ESSENTIEL POUR COMPRENDRE VOS DROITS

Le Guide des prestations 2026 constitue un document de référence pour mieux comprendre l'ensemble des aides proposées par la Caf et les conditions pour en bénéficier.

Accessible et complet, il permet à chacun d'avoir une vision globale des dispositifs existants et de mieux s'orienter dans ses démarches.

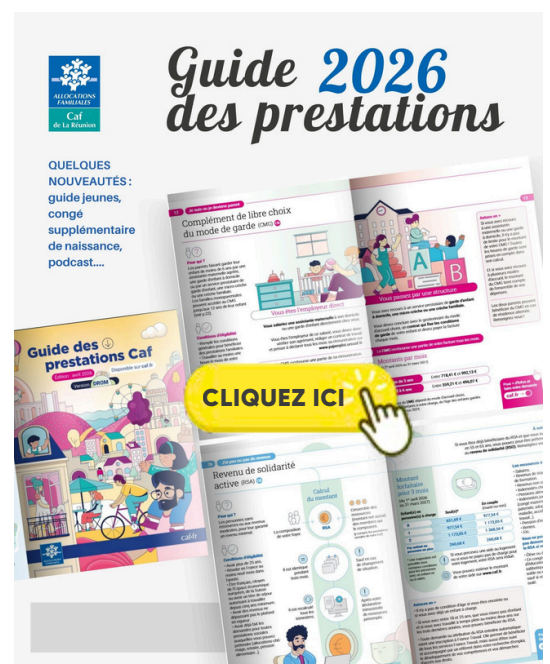
Il détaille les aides au logement, les prestations familiales tout au long de la vie de l'enfant, les solutions pour l'accueil du jeune enfant, ainsi que les dispositifs de soutien destinés aux jeunes, aux étudiants et aux salariés aux revenus modestes.

Le guide aborde également les accompagnements possibles en cas de situations particulières, telles que la séparation, le décès, le handicap ou la précarité.

En complément, il présente les aides locales ainsi que les services en ligne disponibles sur [caf.fr](http://caf.fr) et via l'application mobile, facilitant l'accès aux droits au quotidien.

Mis à jour avec les derniers montants et les évolutions récentes, ce guide permet d'identifier rapidement les aides mobilisables selon sa situation et d'anticiper ses démarches.

Un outil indispensable pour s'informer, mieux comprendre ses droits et simplifier ses démarches.



Cliquez sur l'image pour découvrir le guide

## ACCOMPAGNEMENT PETITE ENFANCE

# CLASSES PASSERELLES : UNE TRANSITION EN DOUCEUR VERS L'ÉCOLE MATERNELLE

L'entrée à l'école maternelle est une étape clé dans le parcours de l'enfant, mais aussi un moment parfois source d'interrogations pour les familles. Pour accompagner cette transition en douceur, les Classes Passerelles proposent un dispositif spécifiquement dédié aux enfants de 2 à 3 ans, favorisant une première approche progressive du milieu scolaire.

Ces classes offrent un cadre rassurant, bienveillant et adapté au développement des tout-petits. L'objectif est de permettre à l'enfant de se familiariser progressivement avec l'école, ses règles et son environnement, tout en respectant son rythme. Les activités proposées (jeux, ateliers d'éveil, activités motrices et sociales) contribuent à développer l'autonomie, la confiance en soi et le plaisir d'apprendre.

### Un accompagnement individualisé et progressif

Au cœur du dispositif, une attention particulière est portée à chaque enfant. L'accueil est pensé pour être souple et évolutif, permettant une intégration progressive en fonction des besoins et du niveau de préparation de l'enfant.

Encadrées par des professionnels qualifiés de la petite enfance et de l'éducation, les Classes Passerelles favorisent une approche pédagogique adaptée, centrée sur l'éveil, la socialisation et la découverte. Elles constituent ainsi un véritable tremplin vers l'école maternelle, en limitant les ruptures et en facilitant l'adaptation des enfants.

### Une place essentielle donnée aux parents

Les Classes Passerelles accordent également une place importante aux familles. Des temps d'échange réguliers sont proposés afin de rassurer les parents, répondre à leurs questions et les associer pleinement à cette étape de transition.

Ce lien renforcé entre les équipes éducatives et les familles permet de créer une continuité éducative, essentielle pour le bien-être et l'épanouissement de l'enfant.

### L'engagement de la Caf aux côtés des familles

La Caf de La Réunion s'engage activement dans le développement de ces dispositifs, aux côtés de ses partenaires. Sur l'année scolaire 2024/2025, 339 enfants ont été accueillis dans les 24 classes passerelles du territoire.

Pour soutenir ce dispositif, la Caf a mobilisé un financement de 605 096 €, témoignant de son engagement en faveur de l'accueil du jeune enfant et de la réussite éducative dès le plus jeune âge.

Les structures proposant ce dispositif sont recensées dans un dépliant disponible sur [caf.fr](http://caf.fr), permettant aux parents d'identifier facilement les solutions existantes près de chez eux.



### En savoir plus

#### Dépliant classe passerelle



### Emission VITAL : les classes passerelles un tremplin pour la maternelle

Cette vidéo propose une immersion au cœur d'une classe passerelle à La Réunion. À travers des témoignages de parents et de professionnels, elle met en lumière un accompagnement progressif et bienveillant, permettant aux enfants de s'adapter en douceur à l'école maternelle.

Encadrés par une équipe éducative pluridisciplinaire, les enfants développent leur autonomie, leur confiance et leurs premières compétences sociales, tandis que les parents sont également soutenus dans cette étape clé. Ce dispositif, porté en partenariat avec la Caf, l'Éducation nationale et les communes, contribue à favoriser une entrée réussie à l'école et à réduire les inégalités dès le plus jeune âge.



## MAGAZINE

# LES DERNIERS NUMÉROS DE VIES DE FAMILLE : DES RESSOURCES UTILES POUR ACCOMPAGNER LES FAMILLES

Les éditions de janvier et d'avril du magazine Vies de famille sont désormais disponibles sur les pages locales de caf.fr. À travers ces nouveaux numéros, la Caf propose des contenus à la fois pratiques, pédagogiques et accessibles, conçus pour accompagner les familles dans leur quotidien et soutenir les partenaires dans leurs actions sur le territoire.

Pensé comme un véritable outil d'information, le magazine aborde des sujets concrets en lien avec les préoccupations des allocataires et les enjeux des politiques familiales.

## Janvier : des repères pour bien démarrer l'année

Le numéro de janvier met l'accent sur des informations essentielles en début d'année. À l'échelle locale, il aborde notamment :

- le renouvellement des droits, un sujet clé pour de nombreux allocataires
- la prime d'activité
- les dispositifs de soutien aux victimes de violences conjugales
- les solutions d'accueil destinées à améliorer l'accompagnement des usagers

Au niveau national, ce numéro traite de thématiques importantes telles que :

- la santé mentale et la parentalité
- les aides au logement
- les dispositifs de répit pour les familles

## Avril : focus sur l'accompagnement et l'insertion

Le numéro d'avril poursuit cette dynamique en mettant en lumière des dispositifs d'accompagnement adaptés aux besoins des publics. Côté local, il propose un focus sur :

- le RSA comme levier d'insertion sociale et professionnelle
- les accueils de proximité qui facilitent les démarches des usagers
- le BAFA et le BAFD, véritables opportunités d'engagement pour les jeunes du territoire

Au niveau national :

- décryptage des pièges de la désinformation, pour mieux s'informer au quotidien
- un éclairage sur les aides aux vacances en famille
- un regard sur le rôle des contrôles, entre équité et justice sociale
- des conseils pratiques pour encourager les enfants à manger des légumes
- ainsi qu'une sélection de questions utiles avant l'adoption d'un animal de compagnie



## Numéro de janvier 2026



Magazine national



Encart local

## Numéro d'avril 2026



Magazine national



Encart local

Consulter la page Vies de famille sur caf.fr





# NOS DERNIÈRES ACTUALITÉS

## EMISSION VITAL

## EMISSION Ti Baba

### EMISSIONS TV - VITAL & TIBABA

La Caf de La Réunion est partenaire des émissions VITAL et Tibaba, diffusées sur Réunion La 1ère et réalisées par Blablaprod, pour informer et accompagner les familles sur des sujets concrets du quotidien. À travers ces émissions, nous explorons les actions et dispositifs mis en place pour soutenir les familles et améliorer la vie des enfants sur le territoire. Ces émissions illustrent concrètement l'engagement de la Caf de La Réunion aux côtés des familles et des acteurs du territoire.

#### Tibaba - le CLAS, un appui pour la réussite scolaire

Le contrat d'accompagnement à la scolarité (Clas) accompagne gratuitement les enfants et les jeunes en dehors du temps scolaire. Au-delà de l'aide aux devoirs, il propose des activités éducatives, culturelles et ludiques favorisant la confiance et le plaisir d'apprendre.

Les parents sont également associés pour renforcer le lien avec l'école.

À découvrir dans l'émission Tibaba, un dispositif au service de la réussite éducative.



#### Tibaba - les Relais Petite Enfance

Les Relais Petite Enfance jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des parents et des professionnels de l'accueil du jeune enfant. Ils offrent information, écoute et orientation pour favoriser un accueil de qualité et le bien-être des tout-petits.

À travers ce reportage de l'émission Tibaba, découvrez comment la Caf de La Réunion, en lien avec ses partenaires, soutient la parentalité et facilite les démarches des familles.

Un éclairage concret sur un dispositif de proximité au cœur des besoins des parents.



#### Vital - le REAAP, soutenir les parents

Le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) accompagne les familles à chaque étape de la parentalité. Il vise à prévenir les difficultés, renforcer les liens familiaux et soutenir les parents dans leur rôle éducatif.

Dans ce reportage de l'émission Vital, la parole est donnée aux familles et aux acteurs de terrain engagés aux côtés de la Caf. Témoignages, échanges et actions concrètes illustrent l'impact de ce dispositif sur le quotidien des parents.

Une immersion au cœur d'un accompagnement de proximité, humain et essentiel.



#### Vital : l'ARIPA, sécuriser les pensions alimentaires

Lors d'une séparation, le versement de la pension alimentaire est essentiel pour garantir les besoins des enfants. L'ARIPA (Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires) propose un service simple et sécurisé pour accompagner les parents.

Ce dispositif permet de sécuriser les paiements, d'éviter les tensions et d'intervenir en cas d'impayé. À travers ce reportage de l'émission Vital, découvrez concrètement le rôle de ce service public au service des familles.

Un éclairage utile pour mieux comprendre un dispositif qui sécurise le quotidien des parents séparés.



# NOS DERNIÈRES ACTUALITÉS

## PRESTATIONS

### Prime d'activité : une revalorisation et une réforme en 2026

En 2026, la prime d'activité évolue pour mieux soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs aux revenus modestes. Comme chaque année, elle bénéficie d'une revalorisation, fixée à +0,8 %, applicable à l'ensemble des bénéficiaires.

Cette année, une réforme vient renforcer ce dispositif : la bonification est progressivement augmentée pour les revenus proches du Smic, et le plafond de ressources est relevé, permettant à de nouveaux publics d'y accéder.

Ces évolutions seront visibles à partir de juillet 2026, selon les périodes de déclaration trimestrielle.

Aucune démarche supplémentaire n'est nécessaire : il suffit de continuer à effectuer ses déclarations trimestrielles pour bénéficier automatiquement de ces ajustements.

Pour en savoir plus, consultez l'actualité du [caf.fr](http://caf.fr)

**La prime d'activité augmente en 2026**

Bonne nouvelle pour les bénéficiaires de la prime d'activité : son montant évolue pour renforcer le pouvoir d'achat des personnes qui travaillent. En plus de la traditionnelle revalorisation annuelle, elle va aussi permettre à une partie des bénéficiaires de voir leur complément de revenus augmenter à partir de l'été 2026.

Voilà ce qu'il faut retenir :

**La revalorisation annuelle**  
Comme chaque année, la prime d'activité, qui est un complément de revenu pour les salariés et travailleurs indépendants aux revenus modestes, est revalorisée. En 2026, cette revalorisation est de 0,8 %. Tous les bénéficiaires de la prime d'activité sont concernés.

Cette augmentation s'applique sur la déclaration trimestrielle comprenant le mois d'avril. Elle sera versée à partir de juillet, selon les mois concernés par votre déclaration.

**La réforme 2026, un coup de pouce supplémentaire**  
La réforme consiste

## SOUTIEN AUX STRUCTURES

### Revalorisation de la PSU : un soutien renforcé pour les structures d'accueil

La Commission d'action sociale de la Cnaf (Caisse nationale des allocations familiales), réunie le 25 novembre 2025, a acté une revalorisation de la Prestation de service unique (PSU) afin de soutenir les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE). Cette mesure prévoit une augmentation pouvant atteindre 2 % pour les structures dont le taux de facturation est inférieur ou égal à 107 %, avec un effet rétroactif au 1er janvier 2025.

La revalorisation s'applique ensuite de manière dégressive jusqu'à un taux de facturation de 120 %, au-delà duquel aucune augmentation n'est prévue. Le versement interviendra lors du solde de la subvention 2025, à partir de mars 2026, après transmission des données d'activité définitives par les gestionnaires.

Cette décision vise à amortir les effets de la baisse d'activité observée dans les EAJE et s'inscrit dans une dynamique globale de soutien, avec une revalorisation cumulée de +12,6 % depuis 2023.



## ANALYSES ET ETUDES DE LA CAF DE LA RÉUNION

### Analyses et Études N°44 Avril 2026

### Les foyers bénéficiaires du Revenu de solidarité active en juin 2025

L'étude propose un état des lieux du RSA à La Réunion en juin 2025, mettant en évidence une légère baisse du nombre de bénéficiaires, mais une situation toujours marquée par des fragilités économiques et une forte dépendance aux aides, avec des dynamiques contrastées selon les territoires.

**Analyses & Etudes**  
DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA RÉUNION

**Les foyers bénéficiaires du Revenu de solidarité active en juin 2025**

Fin juin 2025, le RSA était versé à 82 105 foyers bénéficiaires, un effectif en diminution de -1,3 % par rapport à fin mai. Le nombre de foyers d'allocataires poursuivant une inscription pour seulement 100€ a augmenté de 1,3 % par rapport à fin mai.

Sur les six premiers mois de l'année, plus de 210 millions d'euros ont été versés par la Caf de la Réunion au RSA dont 57 millions d'euros de RSA majoré.

En fonction de leurs ressources, les allocataires peuvent cumuler le RSA et la prime d'activité. 17 022 allocataires ont été dans cette situation, un effectif en forte hausse depuis un an (+14,9%).

Indicateur	Fin mai 2025	Fin juin 2025	Évolution
Nombre de foyers bénéficiaires	83 400	82 105	-1,3%
Nombre de foyers d'allocataires poursuivant une inscription pour seulement 100€	10 500	10 700	+1,3%

CLIQUEZ ICI